

## **Barème des honoraires 01/02/2019**

### **pour la vente**

<u>tranche de prix de vente</u>	<u>taux honoraires TTC</u>
jusqu'à 100 000€	9.00%
de 100 001€ à 180 000€	8,50%
de 180 001€ à 400 000€	7,50%
à partir de 400 001€	5.25%

les honoraires sont à charge vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat.

barèmes en vigueur au 01/02/2019. TVA en vigueur 20%.

montant minimum d'honoraires TTC: 5000 € sauf garage et parking à 3000€

### **Pour la location**

locaux habitation nus ou meublés . honoraires TTC	bailleur/locataire
visite, constitution dossier locataire, rédaction bail.....	10€/m2
état des lieux .....	3€/m2

Les honoraires de gestion courante s'élèvent à :

- 4 % HT (4.8 % TTC) des encaissements à la charge du mandant, pour un loyer ou quittance mensuel supérieur à 2000€ par mois charges comprises,
- 5 % HT (6 % TTC) des encaissements à la charge du mandant, pour un loyer ou quittance mensuel compris entre 1500€ et 2000€ par mois charges comprises,
- 6 % HT (7.2 % TTC) des encaissements à la charge du mandant, pour un loyer ou quittance mensuel inférieur à 1500€ par mois charges comprises

assurance loyer impayé possible en plus .....3% du montant du loyer charges comprises